



MAIRIE
DE
VILLE DIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 FÉVRIER 2010

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Nadine Bernard ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre, Philippe de Moustier, troisième adjoint ; Jean-Laurent Macabet ; Aurélie Monteil ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Jean Marie Dusuzeau ayant donné procuration à Yves Tardieu ; Valéry Barbato.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER

II - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA GESTION DES ROUTES

III - DÉLIBÉRATION POUR LA RÉVISION DU PLU

IV - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE, DU CCAS ET DE L'ASSAINISSEMENT

V - GESTION DE LA MAISON GARCIA

VI - QUESTIONS DIVERSES

- 1 - DGE 2010
- 2 - Embauche au secrétariat
- 3 - Convention avec l'entreprise d'insertion Acare
- 4 - Courses de vélo
- 5 - Don à la commune de la famille de Jacques Bertrand
- 6 - Convention pour le réseau d'assainissement sur le chemin du cimetière
- 7 - Installation d'un ébéniste en centre village
- 8 - Changement partiel de destination du local municipal de la *Boîte à nougats*
- 9 - Achat par un particulier de la « maison des Templiers »
- 10 - Levée du droit de préemption urbain
- 11 - Semaine sans pesticide
- 12 - Bureau de poste
- 13 - Comité des fêtes

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER

Le maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2010. Les termes en sont approuvés à l'unanimité.

II - CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LA GESTION DES ROUTES

Cette convention rappelle ou précise les règles concernant la situation des routes départementales en agglomération avec les obligations de la commune et du département.

Dans les grandes lignes il faut retenir que :

- Les enfouissements de réseaux restent à la charge de la commune, sauf exception.
- Le débroussaillage est effectué par l'agence routière jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération. La viabilité hivernale est assurée par le conseil général sur l'ensemble des départementales traversant le village ainsi que sur les voies communales jouxtant les départementales lorsqu'elles jouent un rôle important.

- Villedieu n'est pas prioritaire pour le déneigement puisque le village n'est pas sur un axe. Un article de la convention stipule que si le conseil général n'intervient pas assez rapidement, la commune a le droit de le faire ou mandater une entreprise pour déneiger.
- Lorsque des travaux sont effectués sur une route départementale il est impératif de consulter le conseil général.

III – DÉLIBÉRATION POUR LA RÉVISION DU PLU

Le maire explique la volonté d'ouvrir une procédure de révision du PLU et de choisir qui va le faire. Il donne lecture du projet de délibération portant sur les objectifs et le déclenchement de la révision ainsi que sur le choix du cabinet d'urbanisme « Agir en ville » associé à Jean-Luc Mauduit, avocat.

Le maire précise les raisons de cette révision :

- Le PLU validé en janvier 2007 ne permet pas une grande marge de manœuvre au pétitionnaire. Les règlements de zone pourront être revus.
- Il faut établir un cahier des charges propre à la zone qui va être ouverte, il y a sur le PLU actuel huit hectares en zone AUh, donc à ouvrir, mais sans règlement pour le moment.
- Il faut déterminer la zone à ouvrir et le règlement à y appliquer. L'idée est de ne pas tout ouvrir en même temps car les zones sont trop vastes.
- Il faut établir le règlement de la zone artisanale qui apparaît dans le PLU actuel mais sans règlement et non constructible.

La discussion sur l'offre de ce cabinet montre qu'elle n'est pas assez précise sur certains points : nombre de réunions, accompagnement à la mise en œuvre, délai de réalisation.

Sous réserve que le cabinet Agir en ville associé à Jean-Luc Mauduit apportent des réponses satisfaisantes le conseil décide à 13 voix pour et 1 contre de lancer la révision du PLU pour un montant de 9 270,00 € HT, soit 11 086,92 € TTC.

IV – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE, DU CCAS ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion et les comptes administratifs de la commune, du centre communal d'action sociale et du budget d'assainissement.

Balance générale	Budget de la commune		Budget de l'assainissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	446 382,33	473 406,93	21 104,94	21 924,25
Section d'investissement	338 116,33	192 025,39	84 224,92	184 034,53
Reports de 2008 fonctionnement	0,00	189 419,20	13 332,83	0,00
Reports de 2008 investissement	0,00	149 147,95	0,00	124 042,77
Restes à réaliser fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser investissement	111 814,00	37 744,00	0,00	0,00
Résultat cumulé fonctionnement	446 382,33	662 826,13	34 437,77	21 924,25
Résultat cumulé investissement	449 930,33	378 917,34	84 224,92	308 077,30
Total cumulé	896 312,66	1 041 743,47	118 662,69	330 011,55

Le maire souligne la part très importante du remboursement de la dette dans l'année 2009. Pour le seul compte de la commune, ce sont plus de 236 000 € (intérêts et capital) qui ont été remboursés ce qui dépasse la totalité des recettes fiscales de l'année (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) qui ont été de 203 811 €.

Philippe de Moustier, adjoint aux finances, précise que les comptes sont sérieux et témoigne du souci de rigueur du conseil. Malgré tout, la pression sur les comptes induite par la dette, que ce soit sur le budget de la commune ou sur celui de l'assainissement pose un problème pour l'avenir.

V. GESTION DE LA MAISON GARCIA

Michel Muller quitte ses fonctions le 28 février. Il ne sera pas remplacé par un nouveau responsable de la salle. Le personnel municipal et les élus collaborent à une nouvelle organisation notamment pour les visites, les états des lieux ou la mise en marche des appareils et du chauffage. Le secrétariat centralise toutes les procédures de réservation, de remise de clés, etc. Lorsque la salle est louée le week-end c'est Aimé Zammit qui ira le lundi matin voir si tout est en ordre. Les réservations ne seront effectives que lorsque les arrhes et la caution seront réglées. Pour la salle des associations, les clés sont à retirer et à rapporter à la mairie. Le problème subsiste pour les cas de réservation par les associations qui ont besoin de la sono ou de l'estrade, il faut réfléchir à une procédure. Une réunion est organisée avec Michel Muller pour transmettre toutes les informations utiles.

Un apéritif sera offert à Michel Muller le jeudi 11 mars à 18 h pour le remercier de tout le travail fourni au service de tous.

VI - QUESTIONS DIVERSES

1 - DGE 2010

Il s'agit de la dotation globale d'équipement qui peut être versée par l'État sous réserve que le projet soit retenu par la sous-préfecture. Pour 2010, la demande porte sur l'aménagement du cimetière qui s'élève selon les devis estimatifs à 75 000 € TTC. La commune espère obtenir 15 000 € de FSL, 15 000 € de contractualisation (programme 2009) et 18 000 € de DGE.

Le conseil approuve à l'unanimité la demande faite à la sous-préfecture.

2 - Embauche au secrétariat

Le secrétariat n'arrive pas à accomplir toutes les tâches pour lesquelles il est sollicité. Une réflexion est menée pour une embauche à temps partiel (environ 20 h). La réflexion se poursuit lors de la préparation du budget. Il faut trouver un complément de service ailleurs pour la personne embauchée qui serait Caroline Delsenne.

3 - Convention avec l'entreprise d'insertion Acare

Une convention doit être signée pour la réfection des remparts et du lavoir de la Bourgade. Les travaux auront lieu en mai et juin pour le rempart et en septembre pour le lavoir. Le coût des travaux pour la commune s'élève à 10 500 € auxquels s'ajoutent le repas de midi et les matériaux. Il faudra peut-être louer un échafaudage. Les repas seront servis par la cantine et des sandwiches seront préparés par Cyril Marcellin le mercredi. Ces chantiers sont subventionnés par l'État, la région et le département par des aides directes à l'entreprise. La commune peut également voir une partie de sa dépense subventionnée par la fondation du patrimoine, le dossier est en cours.

Le conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

4 - Courses de vélo

a - Course du 3 avril

Il s'agit des championnats de jeunes organisés par l'USCV de Vaison. Le comité des fêtes organise un repas le soir. La mairie accordera comme chaque année une subvention qui n'a pas encore été votée.

b - Course du 20 juin

Il s'agit des championnats de Provence et de Vaucluse par le VC Roaix. L'an dernier la mairie avait prêté la salle et la sono gratuitement. Cette année les organisateurs demandent la même chose avec une subvention en plus et un apéritif offert si possible. Le conseil accepte à l'unanimité de prêter gratuitement la salle polyvalente et la sono.

c – Course du 18 juillet

Il s'agit de la 6^e étape des portes de Provence qui passe à Villedieu.

5 – Don à la commune de la famille de Jacques Bertrand

Les héritiers de Jacques Bertrand ont fait don à la commune de son outillage. Une lettre de remerciements va leur être adressée.

6 – Convention pour le réseau d'assainissement sur le chemin du cimetière

La commune propose une régularisation de la situation des égouts chemin du cimetière pour le raccordement de la maison de M. et Mme De Pandelaere. Une convention a été proposée en ce sens autorisant ces derniers à emprunter le domaine public pour se raccorder au tout à l'égout.

7 – Installation d'un ébéniste en centre village

José Louis a envoyé un courrier à la commune expliquant sa volonté de créer un atelier d'ébéniste dans son local Rue de l'Hôpital. Sa demande a été étudiée en commission de l'urbanisme, son local se trouve dans une zone du PLU où les installations classées sont interdites. Les problèmes de bruits, d'utilisation de solvants ou autres ont été soulevés. Un courrier lui a été fait en ce sens pour prendre en compte ces éléments.

Le conseil municipal l'autorise à s'installer en tant qu'ébéniste dans le village.

8 – Changement partiel de destination du local municipal de la Boite à nougats

La Boîte à nougat transfère sa production à Crestet, dans les locaux de la chocolaterie. Yves-Robert Tolleron et Anne Kastens souhaitent transformer le local actuel en local de vente et de dégustation en installant une terrasse en été, devant la Maison Garcia.

Le conseil approuve à l'unanimité sous réserve d'une rencontre préalable avec Armelle Dénéreaz et Philippe de Moustier pour les modalités pratiques.

9 – Achat par un particulier de la « maison des Templiers »

Arnaud Bercker a envoyé un courrier dans lequel il expose son souhait d'acquérir la « maison des Templiers » pour en faire un lieu plus propre et un jardin personnel. Il est vrai que ce terrain n'est pas toujours entretenu par les employés communaux. Les familles Favergeon et Barre l'entretiennent souvent et dernièrement c'est M. Bercker qui l'a nettoyé. Le maire les remercie en apportant ces précisions.

Le conseil vote contre la demande par 9 voix contre 4. Il est néanmoins décidé de rencontrer Arnaud Bercker pour lui faire préciser ces intentions. Pierre Arnaud et Philippe de Moustier se proposent pour ce rendez-vous.

10 – Levée du droit de préemption urbain

Maison de M. et Mme Muller, lotissement Gustave Tardieu

11 – Semaine sans pesticide

La semaine nationale sans pesticide se décline dans la Copavo par la collecte de produits phytosanitaires détenus par les particuliers (produits interdits, périmés ou abandonnés). A Villedieu, le camion de collecte sera le 25 mars sur la place devant la mairie de 17 h à 19 h.

12 - Bureau de poste

La réflexion sur la création d'une agence postale communale est engagée, en même temps que la réflexion

sur les autres solutions.

13 - Comité des fêtes

Le 24 février le comité des fêtes se réunit à 18 heures à la salle Pierre Bertrand où sont invités le conseil municipal, les présidents d'association et l'ensemble des bénévoles. Cette réunion a pour but de donner le calendrier des manifestations pour la saison 2010 mais aussi de recevoir les avis de chacun sur la préparation de chaque manifestation en vue de leur amélioration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 31 mars à 20 heures 30.